



## **CHARTRE DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION DES REVENUS**

**Approuvé par le comité de diversification des revenus le 9 octobre, 2025 et  
par le Conseil d'administration le 5 mars, 2026**

# CHARTE DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION DES REVENUS

## MANDAT

Le conseil d'administration de la Fédération québécoise de tennis (le « Conseil ») institue un comité ad hoc, à savoir le Comité de diversification des revenus (le « Comité ») conformément à l'article I du règlement septième de ses règlements généraux.

Le Comité a pour fonction principale d'assister l'équipe de Tennis Québec dans la génération de revenus supplémentaires afin de permettre à cette organisation de déployer plus de programmes et d'activités tennistiques.

## COMPOSITION ET STRUCTURE

Le Comité est formé d'un minimum de trois (3) membres du Conseil. Une personne nommée exerce la présidence. Le Comité peut également inclure des membres externes qui ne sont pas administrateurs de Tennis Québec.

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil et doivent posséder, ou s'efforcer d'acquérir les compétences pertinentes à leur mandat, notamment, des compétences en relations publiques, communication ou marketing et levée de fonds.

La direction générale assiste aux rencontres du Comité sur demande du Comité.

Le mandat des membres du Comité est d'un an et peut être renouvelé sur décision du Conseil. Chaque membre remplit ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit dûment nommé par le Conseil, à moins qu'il ne remette sa démission, soit démis de ses fonctions ou cesse d'être administrateur, sauf pour un membre externe.

## FONCTIONNEMENT

1. Le Comité se réunit au minimum quatre (4) fois par année, et autant de fois que nécessaire. Les réunions peuvent inclure une période à huis clos sans la direction générale et peuvent inclure des sessions à huis clos avec les auditeurs externes.
2. Le quorum aux rencontres est fixé à deux (2) membres du Comité s'il est constitué de trois (3) membres, ou à la moitié des membres.
3. Le président du Comité agit comme secrétaire et coordonnateur. Il doit s'assurer du respect du mandat du Comité, gérer les convocations et la documentation, diriger les réunions et assurer le suivi avec le Conseil.

4. Le Comité devra élaborer annuellement un plan de travail afin de déterminer ses priorités et les objectifs à réaliser.
5. Le Comité présentera un rapport annuel d'activité faisant état de la réalisation de son plan de travail au cours de la dernière année.
6. Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration à chaque réunion régulière par le président du Comité ou un représentant de celui-ci, incluant la présence des membres à cette réunion.
7. Le Comité pourra rencontrer tout membre de la direction, du personnel, des partenaires externes et/ou des experts et consultants externes afin de l'aider à remplir ses fonctions.
8. Le Comité révisé tous les deux (2) ans, ou plus tôt au besoin, son mandat ainsi que de ses responsabilités et fonctions. Si requis, il recommande toute modification au Conseil pour adoption.

## **RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS**

Le Comité relève du Conseil et, sans restreindre la généralité des responsabilités attribuées au Comité aux termes de son mandat, le Comité assume, entre autres, les responsabilités et fonctions décrites ci-après.

### **Général (tâches en continu)**

1. Recevoir, analyser et commenter le plan de communication proposé par l'équipe de direction de Tennis Québec. Ce dernier devra inclure une réflexion sur le positionnement de l'organisation et ses programmes, un plan de rayonnement et une structure d'offre pour nos commanditaires.
2. Réfléchir aux options et moyens pour augmenter et diversifier les revenus de Tennis Québec et réduire la dépendance de l'organisation face aux subventions gouvernementales. Le Comité devra s'assurer de stimuler une croissance durable et diversifiée des revenus.
3. Examiner et recommander une stratégie afin de supporter la Fondation des Amis du Tennis dans ses levées de fonds, lorsque cette fondation sera active, de concert avec le Comité d'audit et de gestion des risques et le Comité du centre d'excellence et après consultation avec le Comité de gouvernance, d'éthique et de déontologie. Collaborer avec le Comité du centre intérieur afin d'avoir une cohérence globale dans la recherche de support financier.
4. Veiller à ce que les initiatives de diversification de revenus s'alignent avec la mission, la marque et les valeurs de Tennis Québec.

5. Appuyer l'équipe de direction et le Conseil dans la définition des indicateurs de performance liés à la diversification des revenus. Suivre périodiquement les résultats obtenus et formuler des recommandations d'ajustement et présenter au Conseil d'administration un rapport annuel sur les progrès et les perspectives.